

# PÊCHEUR

*d'Anjou*

l'actualité de la pêche et des milieux aquatiques

## Édito

### Ami pêcheur, bonne année !

Que 2008 vous apporte à vous et à vos proches tout ce que vous pouvez souhaiter et en particulier de belles et fructueuses journées au bord de l'eau. Cette année qui commence marque dans toute la France la véritable application des réformes instaurées par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006.

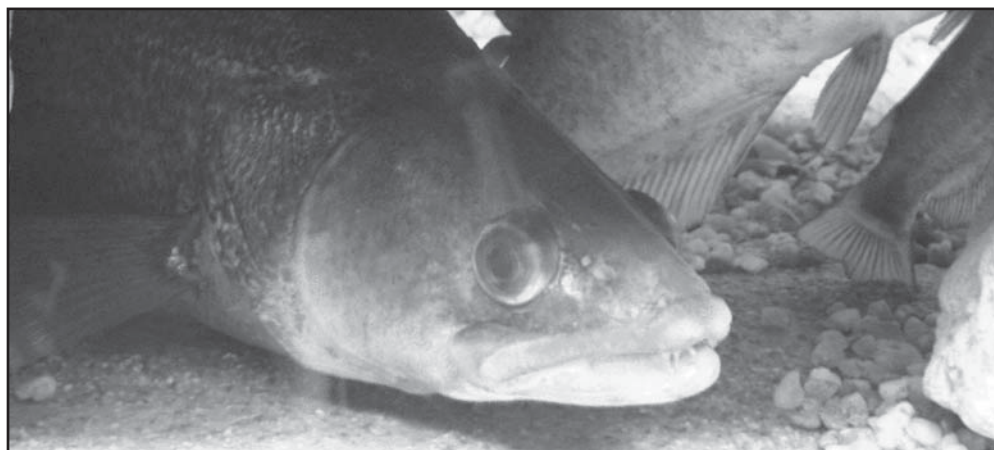
Une année transitoire s'est écoulée avec quelques interrogations, bégaiements, réactions et avancées. 2008 devra concrétiser et convaincre. Concrétiser l'appel lancé vers les femmes et la pêche familiale, confirmer l'intérêt apparemment porté à la carte «Personne mineure» et juger de l'impact de la validité de la carte journalière du 1er janvier au 31 décembre.

Nous sommes dans la période des assemblées générales des A.A.P.P.M.A. qui doivent, cette année, faire l'objet d'une attention toute particulière pour la gestion de certaines espèces. L'application stricte de l'article R 436-7 du Code de l'Environnement, qui ne prévoit que la fermeture du brochet, conduit la fédération à proposer l'adoption d'un vœu par toutes les A.A.P.P.M.A. lors de leurs Assemblées Générales afin de faire évoluer la réglementation pour contrer les appétits des pêcheurs professionnels. Il apparaît nécessaire de demander une fermeture de tous les carnassiers soumis à une taille minimale de capture pendant leur période de reproduction.

Ensuite, l'anguille, espèce jugée menacée par la commission européenne, doit être mieux gérée. Pour cela, il est indispensable de cerner au plus près les prises réalisées par les pêcheurs amateurs aux lignes. Votre contribution est donc à nouveau sollicitée pour pouvoir fournir des données à l'administration. Remplissez les coupons-réponses. Il en va de la crédibilité et de la pérennité de notre loisir.

Enfin, n'oublions pas qu'avant la fin 2008 les bureaux d'associations devront être renouvelés. Il faut y penser dès à présent. Féliciter et remercier les bénévoles actuels, en solliciter de nouveaux (et de nouvelles) afin d'assurer la continuité de cette mobilisation associative sans laquelle la pêche de loisir, d'un intérêt social et économique certain, ne saurait durer.

Jean-Paul SOUTIF



## Une protection des sandres incontournable

**A**u début de son introduction dans les rivières françaises, le sandre fut victime de bien des maux et rapidement jugé coupable de la diminution du brochet. Puis face à l'attrait de cette nouvelle pêche, il est devenu un poisson très recherché par bon nombre de pêcheurs. Tellement recherché et apprécié qu'il fut, à la demande des pêcheurs, protégé sur les frayères pendant la période de reproduction.

Au cours de ces dernières années, le Préfet de Maine et Loire accordait une première dérogation pour protéger le sandre comme le brochet et une seconde dérogation visant à allonger la période de fermeture de ces deux espèces.

Suite à de nouvelles directives ministérielles et malgré l'opposition des pêcheurs amateurs aux lignes, cette double dérogation est supprimée pour 2008.

Désormais, les dates d'ouverture et de fermeture correspondent à la réglementation générale. Le sandre en Maine et Loire continuera à être protégé du 1er avril au 31 mai sur les frayères recensées par les AAPPMA. Elles seront matérialisées par des pancartes.

La Fédération de pêche souhaite protéger le sandre au même titre que le brochet. Aussi, les AAPPMA, lors de leur assemblée générale, vont proposer aux adhérents d'adopter un vœu visant à modifier l'article du Code de l'Environnement pour permettre une fermeture de tous les carnassiers ayant une taille minimale de capture (brochet, sandre et black-bass).

Il s'agit de bloquer la période de pêche de ces trois carnassiers entre le dernier lundi de janvier et le premier vendredi de juin.

Le sandre en Maine et Loire étant un poisson très convoité, il nous faut désormais compter sur le civisme des pêcheurs pour limiter de façon raisonnable leur nombre de captures.

En ce qui concerne le brochet, il sera fermé du 28 janvier 2008 au 18 avril 2008.

J.B.



# Ecoles de pêche : où en est-on ?

Une réunion à laquelle ont participé 21 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) dont 17 ayant une école de pêche a eu lieu le 17 novembre 2007. Une discussion s'est instaurée. Chaque association a présenté le fonctionnement de son école de pêche, les points forts et les problèmes rencontrés. Les besoins suivants ont été listés : encadre-

ment, communication, outils pédagogiques (posters, panneaux...). La collaboration d'un animateur fédéral pour une découverte du milieu aquatique fait partie d'une demande forte de certaines AAP-PMA. Ces difficultés ont été prises en compte par le groupe de travail «école de pêche» et des

outils vont être mis en place (création d'affiches, réalisation de posters, discussion de subventions...). Le tableau ci-dessous vous permettra de contacter les Ecoles de pêche les plus proches de votre domicile.

A.B.

| Nom de l'AAPPMA                       | Lieu               | Contact           | Nom de l'AAPPMA            | Lieu              | Contact             |
|---------------------------------------|--------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|
| Ablette Angevine                      | Angers             | Adeline Cailleau  | Les Chevaliers de la Moine | Montigné/Moine    | Jean Nerrière       |
|                                       |                    | 02 41 88 32 26    |                            |                   | 02 41 64 77 40      |
| UPAE                                  | Angers             | Raymond Delommeau | Les Martins-Pêcheurs       | Montreuil Bellay  | Stéphane Gourdien   |
|                                       |                    | 02 41 76 84 28    |                            |                   | 02 41 59 26 18      |
| La Gaule Belloprataine                | Beaupréau          | Philippe Rouiller | Les Amis de La Loire       | St Mathurin/Loire | Pierre Loiseau      |
|                                       |                    | 02 41 70 89 07    |                            |                   | 02 41 63 24 95      |
| Les Fervents de la Gaule              | Chateauneuf/Sarthe | Didier Vandomme   | Le Roseau Saumurois        | Saumur            | Jack Morin          |
|                                       |                    | 02 41 33 90 55    |                            |                   | 02 41 50 63 41      |
| Le Martin-Pêcheur                     | Cheffes/Sarthe     | Jacques Blondet   | Les Pêcheurs du Loir       | Seiches-sur-Loir  | Patrick Barbareau   |
|                                       |                    | 02 41 42 88 94    |                            |                   | 02 41 76 23 01      |
| Les Cachalots de l'Hyrôme et du Layon | Chemillé           | André Hua         | Les Gardons de l'Oudon     | Segré             | Bernard Bouteiller  |
|                                       |                    | 02 41 78 40 67    |                            |                   | 02 41 95 82 94      |
| Les Amis de la Rompure                | Drain              | Claude Ménoret    | Les Gardons de St Georges  | St Georges/Layon  | Robert Alope        |
|                                       |                    | 02 40 98 21 74    |                            |                   | 02 41 59 64 00      |
| Les Vandoises de l'Evre               | Jallais            | Raymond Raimbault | La Perche Dorée            | Torfou            | Daniel Brevet       |
|                                       |                    | 02 41 64 14 68    |                            |                   | 02 41 46 04 88      |
| La Gaule Longuéenne                   | Longué             | Pascal Cabrol     | La Perche Trélazéenne      | Trélazé           | Yves Elkoubbi       |
|                                       |                    | 02 41 52 71 70    |                            |                   | 02 41 74 29 45      |
| La Perche Maulévraise                 | Maulévrier         | Emmanuel Bécot    | La Carpe Vihieroise        | Vihiers           | Christophe Desserme |
|                                       |                    | 02 41 56 91 81    |                            |                   | 02 41 75 07 17      |

## La carte de pêche

### L'adhésion

L'achat de votre carte de pêche traduit l'adhésion annuelle à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

Vous pouvez alors accéder à l'ensemble des parcours de pêche des Associations dans le cadre de la réciprocité (accord conclu entre toutes les AAPPMA de Maine et Loire pour

la mise en commun de tous les secteurs de pêche).

En contrepartie, vous êtes invité à :



- Assister à l'Assemblée Générale de votre Association pour soumettre vos réflexions et suggestions, concernant notamment : restaurations de frayères, aménagements d'aire d'accueil, pontons handicapés, animation d'écoles de pêche...

- Participer à ses activités : chantiers d'entretien.

Votre carte se décompose en deux grandes parties :

- Les cotisations destinées aux structures associatives ;  
- La redevance à l'Agence de l'Eau.

Le pêcheur adhère à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

|  |   |
|--|---|
| <p><b>CARTE DE PÊCHE 2008</b><br/>Association Agréée pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique</p> <p><b>LE MARTIN PÊCHEUR</b><br/>Siège social : Cheffes-sur-Sarthe</p> <p><b>FÉDÉRATION</b><br/>Maine et Loire</p>  <p>Tél. 02 41 87 57 09<br/>Mail : fede.peche.49@wanadoo.fr</p> <p>Montant acquitté <input type="text"/> €</p> <p>Délivrée le .....</p> <p>CARTE N° .....</p> <p><small>Impression - PGR - Tél : 02 41 87 84 64</small></p> | <p><small>Valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, cette carte strictement personnelle, doit pouvoir être présentée à toute réquisition, des Agents chargés de la Police de la Pêche et des autorités qualifiées.</small></p> <p><small>Il est obligatoire de l'avoir sur soi sous peine de contravention (Cf. C.E. Art. R 236-3).</small></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p><b>Cotisation CPMA</b><br/>Personne majeure</p>  <p><b>2008</b></p> <p>Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p><b>COTISATION STATUTAIRE</b><br/>32 Euros</p> </div> |
|--|---|

Il acquitte une redevance et la cotisation nationale

Il paie une cotisation statutaire départementale

## La carte de pêche (suite)

### La cotisation statutaire (32 €)

Partagée entre l'Association (8 €) et la Fédération départementale (24 €), elle permet de remplir les missions d'intérêt général telles :

- organiser la pratique de la pêche ;
- protéger, surveiller, et mettre en valeur le domaine aquatique et son patrimoine piscicole ;
- susciter, coordonner les actions de valorisation touristique ;
- participer aux études et multiplier les partenariats ;
- informer et éduquer en matière d'environnement : l'eau, la rivière, sa faune et sa flore.

### La cotisation à la Fédération Nationale Pour la Pêche en France - FNPF (19 € 20)

Créée par la loi sur l'eau et constituée le 5 février 2007, elle :

- est le porte parole des pêcheurs ;
- représente plus de 4 000 AAPPMA regroupées en Fédérations Départementales ;
- coordonne les activités des structures régionales organisées en grands bassins hydrographiques ;
- constitue un groupe de réflexion, de proposition et de négociation auprès des instances

françaises et européennes pour les orientations en matière de développement de pêche de loisir et la protection du milieu aquatique.

### La redevance à l'Agence de l'Eau (8 € 80)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques adoptée en décembre 2006 a pour objectif de se mettre en conformité avec la directive cadre européenne sur l'eau, visant notamment :

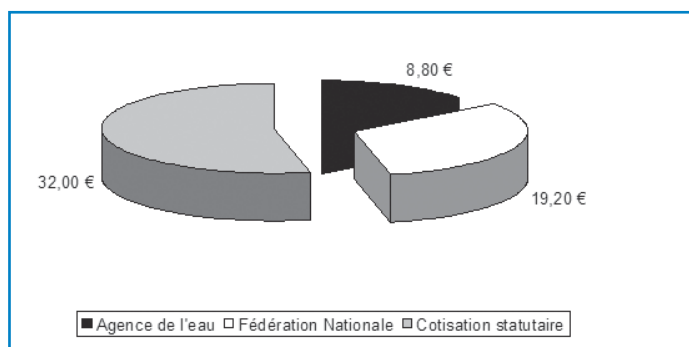
- le bon état des eaux d'ici 2015 ;
- l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous ;
- plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau ;

- la rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce.

Ainsi, la taxe est devenue redevance et doit contribuer à :

- lutter contre les pollutions ;
- reconquérir la qualité écologique des cours d'eau ;
- renforcer la police de l'eau, assumée par les agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques : ONEMA (anciennement Conseil Supérieur de la Pêche) ;
- donner des outils aux maires pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement.

B.V.



## Bilan des travaux 2007 et perspectives

Nombreuses sont les atteintes portées à l'eau, l'environnement ou aux milieux aquatiques. Des solutions existent : amélioration de la qualité d'eau, restauration des zones humides, libre circulation des poissons...

La Fédération de pêche, consciente de ces enjeux, est un partenaire technique et financier auprès des syndicats de rivières, des collectivités. Elle participe à la mise en œuvre d'aménagements qui se répartissent en 2 grandes catégories. Ceux-ci reflètent les deux grandes orientations que la Fédération s'est fixée : amélioration des milieux aquatiques et développement du loisir pêche.

Parmi les aménagements «milieux aquatiques», on trouve le nettoyage des rives, l'entretien de la ripisylve, l'enlèvement d'embâcles. Il s'agit de travaux légers qui ne modifient pas le profil de la rivière mais contribuent à un meilleur écoulement de celle-ci tout en facilitant l'accès des pêcheurs.

Dans cette même catégorie, il faut également citer les travaux de renaturation de rivière, d'abaissement ou suppression d'ouvrages, de restauration de boires ou de zones humides, d'aménagements de frayères... Ces travaux participent à la reconquête des habitats nécessaires au développement des espèces animales inféodées aux cours d'eau.

Les aménagements «loisir pêche» sont destinés à faciliter l'exercice de la pêche. Il s'agit d'améliorer les accès à la rivière, la mise en place de passerelle, d'emplacements de pêche pour personnes à mobilité réduite, de mise à l'eau pour les bateaux, d'aires de pique-nique. La recherche et l'aménagement de plans d'eau afin de favoriser le tourisme-pêche est un nouveau volet que la fédération souhaite mettre en place dans les années à venir.

Ainsi, en 2007, ce sont près de 300 000€ (dont 25 % grâce aux cotisations et à la C.P.M.A.) qui ont permis la réalisation de nombreux aménagements. Parmi ceux-ci on peut noter :

- La restauration de la boire des Corbières (sur le Loir) afin de permettre le passage des poissons migrateurs en amont du barrage de Pont,

- La réalisation de frayères à brochets sur le Loir (au niveau de la commune de Seiches-sur-le-Loir) et l'Aubance (Brisac-Quincé),

- La renaturation, suite à l'abaissement d'ouvrages, du bief de moulin Roux sur l'Aubance et de près de 2km de rivière dans Cholet,

- L'aménagement d'une aire de pêche famille (Drain), de postes handicapés (sur l'étang de Péronne, la Sarthe à Tiercé et Cheffes-sur-Sarthe), d'un plan d'eau pour la pêche du black-bass en no-kill à Segré, la

mise en place de cales de mise à l'eau sur la Sarthe.

En 2008, de nouveaux C.R.E. (Eure, Loire, Lyon-Hyrôme, Aubance, Sèvre Nantaise et ses affluents) vont voir le jour, en espérant que leurs signatures permettent la réalisation d'ambitieux programmes de renaturation de rivière (visant à améliorer la qualité d'eau, le rétablissement de continuité hydrosédimentaire conformément aux objectifs de la D.C.E.).

Les C.R.B.V. Oudon et Mayenne, quand à eux, vont lancer deux programmes de restauration de frayères et de boires. De plus, sur la Marconne (affluent du Loir), un projet de restauration d'une partie du cours d'eau est à l'étude. Sur le Thouet, une frayère à Saumur et une passe à poissons à St Hilaire sont en cours. Enfin, sur la Loire, la restauration des boires du passage et de Bessé débutera.

En matière de développement du loisir pêche, des postes handicapés seront réalisés à St André de la Marche, Cholet, Jallais. Des plans d'eau font l'objet d'études pour améliorer leur gestion et leur accessibilité.

Comme on peut le constater les initiatives sont nombreuses. Une large concertation, un partenariat technique et financier permettront sans nul doute de réaliser ces projets et bien d'autres dans les années à venir.

N.C.

# Fiche de capture 2007 : il vous reste encore quelques jours !

Participez au recensement piscicole en complétant la fiche ci-dessous (ou sa photocopie). Inscrivez dans chaque cas la quantité de poissons pêchés en kilogramme, par espèce et par rivière. Renvoyez cette fiche avant le 31 janvier 2008 à l'adresse suivante :

**Fédération de Pêche de Maine-et-Loire – 14 Allée du Haras – 49100 ANGERS**

Nom : ..... Prénom : ..... A.A.P.P.M.A. : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

|                  | Loire Louet | Maine | Mayenne | Oudon | Verzée | Sarthe | Loir | Au-thion | Lathan | Thouet | Dive | Layon | Hy-rôme | Aubance | Evre | Sèvre Nantaise | Moine | Ribou Verdon | Autre |
|------------------|-------------|-------|---------|-------|--------|--------|------|----------|--------|--------|------|-------|---------|---------|------|----------------|-------|--------------|-------|
| Brochet          |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |
| Sandre           |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |
| Perche           |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |
| Silure           |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |
| Black-bass       |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |
| Anguille         |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |
| Carpe            |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |
| Gros cyprinidés* |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |
| Friture**        |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |
| Poisson chat     |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |
| truite           |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |
| Mulet            |             |       |         |       |        |        |      |          |        |        |      |       |         |         |      |                |       |              |       |

Nombre de sorties : ..... Nombre de bredouilles : ..... Temps total de pêche : .....heures

\* = brème, chevesne, barbeau, tanche ... \*\* = gardon, ablette, goujon, brémète, petit chevesne ...

## Participez à l'Assemblée Générale de votre association

Pêcheur, votre carte de pêche fait de vous un adhérent actif d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.). **Apportez-lui votre soutien en participant à son assemblée générale**, à ses chantiers d'entretien de rivière, à ses projets de restauration ou à ses écoles de pêche. Les cotisations et C.P.M.A. que vous payez sont utilisées pour protéger le milieu aquatique, gérer les ressources piscicoles, favoriser les activités halieutiques et développer le tourisme pêche.

**Afin de connaître la date d'assemblée générale de votre A.A.P.P.M.A., consultez le guide du pêcheur 2008, le site Internet de la fédération (www.fedepeche49.fr) ou la rubrique « Pêchez en Anjou » du Courrier de l'Ouest.**

# BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2008 !

# PÊCHEUR d'Anjou

14, Allée du Haras – 49100 Angers – Tél. : 02 41 87 57 09

Éditeur :  
Fédération de Maine-et-Loire  
pour la Pêche et la Protection du  
Milieu Aquatique

Photographies :  
Fédération de pêche 49  
O.N.E.M.A.

PAO :  
Hexa Repro  
4, rue des Basses Fouassières  
49100 Angers

Directeur de la publication  
et de la rédaction :  
Jean-Paul SOUTIF

Rédacteurs :  
Jacques BLONDET  
Anthony BOULESTREAU  
Nicolas CHATARD  
Jean-Paul SOUTIF  
Béatrice VERGER

Mise en page :  
Nicolas CHATARD

Reproduction interdite